

# CA du 14 DECEMBRE 2018

**PRESENTS :** LAGLAINE Magali. GALADOU Geneviève. FABRE Françoise. TRICAUD Solange. GRANIER Philippe. MARTINEZ Isabelle. VARENNE Mireille. CRES Benoit. NACAHIAN Michel. PHILIPPON Pierre. GUILLERMET Jean Maurice. NYFFENEGGER Jean François. ROZO Elise.

## **FESTIVITES A VENIR :**

### **SOIREE SOUPE 26-01-2019 :**

#### **RDV Lampions 18 h pour départ 18h 30 maxi.**

Parcours défilé lampions : Salle Pierre Combettes-Rue ancien Maire, Mairie, Rue Gaston Baissette, Rue du Patus, Portail Espace Robert, rue Micocoulier, Salle Pierre Combettes.

Caroline JIBULS, jongleuse de feu animera le défilé et le début de la soirée.

#### **Préparation des soupes :**

Philippe GRANIER préparera celle du FE.

Michel va contacter l'APE, les Toujours Jeunes, les chasseurs et le Comité des Fêtes.

Le FR offre les galettes, mandarines, vin chaud et jus de pomme.

Tarif bol soupe : 7€ + 1€ de consigne

Le verre de vin est consigné à 1€

## **BREAK DANCE :**

Stages : 15 décembre, 16 février (Battle), 19 janvier, 23 mars, 13 avril et 18 mai.

Le 16 février aura lieu la Battle et une proposition d'animation de Yamakasi.

Tarif Battle : 500€ + affiches + cadeaux pour les enfants + lino

Tarif stage : 10€ + adhésion

Ce projet sera intégré dans le dossier de la ligne directe.

## **MARCHE DES GARRIGUES :**

La date a été fixée au dimanche 19 mai 2019.

On attend la confirmation de la métropole.

### **BILAN DES FESTIVITES PASSEES :**

#### **- Bilan concert les Michels octobre 2018**

Entrées : 66 dont 2 enfants

Recettes : 522€ billetterie + 82.84€ bar. Total recettes : 604,24€

Dépenses : 772,63€ dont 633€ artistes

Solde négatif de -168,39€

#### **- Bilan théâtre novembre 2018**

Entrées : 64 payantes

Recette billetterie : 448€

Dépenses : 454,33€ dont 350€ artistes

Solde négatif de -6.33€

### **MODIFICATION DES STATUTS :**

Le bureau informe le CA que nous ne pouvons plus adhérer à la FNSMR (fédération du sport en milieu rural). En effet, les joueurs de badminton, qui adhéraient à cette fédération pour faire de la compétition ne font plus de compétition depuis 2 ans.

L'affiliation des joueurs de badminton à la FNSMR entraînait l'adhésion du foyer à la FNSMR, laquelle entraînait l'agrément jeunesse et sports, lequel permet des réductions de cotisations sociales pour les animateurs sportifs salariés.

Il faut donc adhérer à une autre fédération sportive permettant l'agrément de jeunesse et sports puisque cet agrément s'obtient par l'adhésion à une fédération sportive agréée.

L'activité judo le permet. En effet, nous affilions nos jeunes pratiquants à la FFJA depuis la création de cette activité, mais par l'intermédiaire du club de CASTRIES.

Il nous faut donc adhérer directement à la FFJA et affilier directement nos pratiquants.

Pour cela, il faut modifier nos statuts, à la demande de la FFJA.

Le bureau propose au CA de prendre la décision de cette modification des statuts.

A cette occasion, le bureau propose une relecture de l'ensemble de nos statuts et propose de modifier ce qui doit être modifié.

Dans ce but, le bureau propose la nomination d'une commission, chargée en lien avec le bureau de rédiger ces modifications des statuts.

Les propositions de la commission seraient alors soumises à l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire.

Après délibérations, le CA accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

La commission est composée de Michel NACACHIAN, JF NYFFENEGGER, Philippe GRANIER, Mireille VARENNE.

Les dates retenues pour l'AG extraordinaire sont le 2 février et le 15 février si le quorum n'est pas atteint le 2 février.

Michel NACACHIAN

Président

Magali LAGLAINE

Secrétaire